

Je remercie les membres du Comité spécial sur la réforme électorale de l'occasion qui m'est donnée de présenter mes points de vue.

RÉSUMÉ

Les principes directeurs et les valeurs déterminent le meilleur mode de scrutin. Sur ce fondement, j'estime que le scrutin préférentiel serait le meilleur système, suivi de très près par le scrutin à vote unique transférable.

PRÉCISIONS

Le Comité spécial sur la réforme électorale a été créé le 7 juin 2016. Son mandat repose sur les principes directeurs suivants :

- Efficacité et légitimité : que la mesure proposée augmente la confiance des Canadiens sur le fait que leur désir démocratique, tel qu'il est exprimé par le vote, sera traduit de façon juste dans les résultats du scrutin, et qu'elle réduise la distorsion et renforce le lien entre l'intention des électeurs et l'élection des représentants;
- Participation : que la mesure proposée encourage le vote et la participation au processus démocratique, favorise une civilité et une collaboration accrues au sein de la sphère politique, améliore l'unité sociale et offre des possibilités d'inclusion des groupes sous représentés dans le processus politique;
- Accessibilité et inclusion : que la mesure proposée évite une complexité induite du processus de scrutin tout en respectant les autres principes, et qu'elle favorise l'accès par tous les électeurs admissibles, peu importe leur condition physique ou sociale;
- Intégrité : que la mesure proposée puisse être mise en œuvre tout en assurant la confiance du public à l'égard du processus électoral, en assurant l'obtention de résultats fiables et vérifiables à l'aide d'un processus efficace et objectif qui est sécuritaire et préserve la confidentialité du vote pour les particuliers canadiens;
- Représentation locale : que la mesure proposée assure la responsabilisation et tienne compte de la valeur que les Canadiens accordent à leur collectivité, au fait que les députés connaissent les conditions locales et qu'ils tentent de satisfaire les besoins locaux à l'échelle nationale; la mesure doit aussi permettre aux citoyens d'avoir accès à leur député pour faciliter la résolution de leurs préoccupations et leur participation au processus démocratique;

Le 17 juillet 2016, Dan Ruimy et Mark Holland ont animé une assemblée générale sur la réforme électorale dans la circonscription de Dan, Pitt Meadows—Maple Ridge. Au cours de cette assemblée, M^{me} Eline de Rooij, professeure adjointe en science politique à l'Université Simon Fraser a passé en revue les grandes lignes des différents modes de scrutin. L'aspect le plus notable de cette présentation est, selon moi, le refus de M^{me} Rooij de se prononcer sur le mode de scrutin qui serait « meilleur » que les autres. Elle a plutôt déclaré avec insistance que le mode de scrutin optimal varie *selon les valeurs premières de l'organisation ou de la collectivité visée par le mode de scrutin.*

Certaines valeurs s'appliquant à la société canadienne sont intégrées aux principes directeurs susmentionnés, mais la détermination des priorités propres aux électeurs est essentielle pour choisir le mode de scrutin qui sera le plus susceptible de servir de manière optimale l'ensemble des Canadiens. Pour avoir force de « valeur », une priorité doit bénéficier de l'appui de la majorité ou d'une minorité extrêmement solide (pas moins de 45 % – un écart de 5 % par rapport à la majorité) des Canadiens sondés. Heureusement, il est possible d'obtenir facilement de l'information partielle sur les priorités des électeurs. Dans le rapport de décembre 2015, « La réforme électorale canadienne — Sondage sur les solutions de rechange possibles », préparé par Abacus Data pour l'Institut Broadbent, une sélection de personnes représentatives de la population canadienne ont été invitées à recenser les cinq objectifs qu'ils considéraient comme les plus importants pour un mode de scrutin à partir d'une liste d'objectifs leur ayant été fournie. Les trois objectifs suivants ont obtenu un appui correspondant à la définition susmentionnée de « valeur » :

- Le mode de scrutin est simple et facile à comprendre – appui de 55 % des répondants
- Le mode de scrutin produit des gouvernements stables et forts – appui de 51 % des répondants
- Le mode de scrutin vous permet d'élire des députés représentant votre collectivité – appui de 46 % des répondants

Le sondage a également évalué le désir des Canadiens de changer leur mode de scrutin. Voici les réponses obtenues :

- 1) Faut-il modifier le système?
 - ▶ 17 % — le système fonctionne bien et il ne faut pas le changer
 - ▶ 41 % — il faut seulement apporter des changements mineurs au système
 - ▶ 33 % — il faut apporter des changements majeurs au système
 - ▶ 9 % — il faut changer complètement le système

- 2) Croyez-vous que le gouvernement libéral devrait changer le système électoral du Canada ou qu'il devrait conserver le système actuel, ou peut-être n'avez-vous pas de points de vue clairs sur la question?
 - ▶ 44 % = devrait le changer
 - ▶ 24 % = devrait conserver le système actuel
 - ▶ 32 % = aucun point de vue clair

Ces réponses portent à croire que, même s'il existe une certaine volonté de changement de notre système électoral, la majorité des Canadiens ne voit pas la nécessité d'apporter des changements radicaux. Par ailleurs, il existe un important flou quant à ce que ces changements devraient être. Dans le présent mémoire, je me pencherai sur les changements pouvant être apportés aux systèmes électoraux ou modes de scrutin.

Les trois modes de scrutin les plus fréquemment vantés comme potentiels successeurs de notre système majoritaire uninominal à un tour actuel sont énoncés ci-dessous et accompagnés

d'arguments pour ou contre. Je remercie la Electoral Reform Society du Royaume-Uni (URL : <http://www.electoral-reform.org.uk/>) pour les renseignements objectifs sur ces systèmes électoraux.

Représentation proportionnelle mixte (RPM)

Pour

- Il est largement proportionnel.
- Chaque électeur a un représentant de la circonscription unique qui lui rend des comptes.
- Chaque électeur a au moins une voix qui compte.
- Il permet à un électeur d'exprimer son appui personnel à un candidat, sans craindre de voter contre son parti.
- La liste des représentants créée par les partis peut favoriser une plus grande représentation des femmes, des minorités visibles et des Autochtones.

Contre

- Plusieurs représentants doivent rendre des comptes aux dirigeants du parti au lieu d'aux électeurs. (Mon terme personnel pour cela est « liste des amis du parti », parce qu'elle ouvre la voie aux abus.)
- Le fait d'avoir deux types de représentants crée de l'animosité entre eux. Au pays de Galles et en Écosse, par exemple, les personnes élues au moyen des listes régionales sont considérées comme des députés « étant entrés par la porte d'en arrière », « ayant eu de l'aide » ou de « deuxième ordre ». Ce n'est pas exactement propice à un plus grand civisme.
- La représentation proportionnelle mixte donne souvent lieu à des sièges « excédentaires », lorsqu'un parti remporte plus de sièges par le vote de circonscription que le nombre auquel il a droit selon le vote proportionnel. En Allemagne et en Nouvelle-Zélande, mais non pas au Royaume-Uni, les sièges excédentaires sont attribués à d'autres partis pour rétablir un équilibre. Cette situation peut être compliquée et entraîner des querelles et de l'animosité.
- Ce mode de scrutin peut être compliqué et causer de la confusion aux personnes qui ne savent pas très bien ce qu'elles doivent faire de leurs deux votes.

Vote préférentiel (aussi appelé vote avec deuxième tour de scrutin)

Pour

- Tous les députés auraient l'appui d'une majorité de leurs électeurs.
- Maintien des mêmes circonscriptions, sans besoin d'en redessiner les limites, et aucune érosion apparente du lien entre la circonscription et le député.
- Il pénalise les partis extrémistes, qui ne sont pas susceptibles de gagner de nombreux votes de deuxième préférence.
- Il incite les candidats à s'attirer une deuxième ou troisième préférence, ce qui réduit la nécessité de mener des campagnes négatives (les candidats ne veulent pas s'aliéner les

partisans d'un autre candidat afin d'être leur deuxième choix), et récompense les politiques inclusives.

- Il réduit le besoin de voter de manière stratégique. Les électeurs peuvent voter pour leur candidat de premier choix sans craindre de gaspiller leur vote.
- Il réduit le nombre de « sièges assurés » lorsque le résultat de l'élection est connu d'avance.

Contre

- Un mode de scrutin qui permet aux électeurs de classer les candidats favorise les votes pour la forme, c'est-à-dire que les électeurs votent pour les candidats dans l'ordre où ils apparaissent sur le bulletin de vote.
- Dans certaines conditions électorales extrêmes, comme en cas de glissements de terrain, le vote préférentiel peut produire un résultat proportionnel.
- Dans le cas d'une chaude lutte à trois, le candidat de « compromis » pourrait être défait au premier tour même s'il est acceptable plus une plus grande part des électeurs que les deux candidats de tête.

Vote unique transférable (VUT)

Pour

- Le VUT accorde aux électeurs plus de choix que tout autre mode de scrutin. De ce fait, il place davantage de pouvoirs entre les mains des électeurs, au lieu des dirigeants de partis, qui dans d'autres systèmes peuvent plus facilement déterminer ceux qui sont élus. Avec le VUT, les responsabilités des députés sont orientées davantage vers les électeurs que vers les instances supérieures de leur parti.
- Moins de votes sont gaspillés (p. ex. vote pour les candidats défaits ou vote inutile pour le gagnant), ce qui signifie que la plupart des électeurs peuvent reconnaître un représentant qu'ils ont aidé personnellement à élire. En revanche, ce lien accroît l'imputabilité du représentant.
- Avec le VUT et les circonscriptions plurinominales, les partis sont largement incités à présenter des équipes de candidats équilibrées pour maximiser le nombre de préférences obtenues par les candidats qu'ils parrainent. Cette situation favorise la candidature des femmes et des membres de minorités ethniques, qui sont souvent délaissés au profit de candidats plus sûrs.
- Le VUT offre aux électeurs un choix de représentants auxquels ils pourront exprimer leurs préoccupations après l'élection, au lieu d'un seul, qui pourrait ne pas être sensible aux opinions d'un électeur ou être même la cause de la préoccupation.
- Contrairement aux systèmes hybrides, comme la représentation proportionnelle mixte, tous les députés sont élus de la même manière, ce qui réduit les possibilités d'animosité entre eux.
- Le VUT ne garantit aucun siège, ce qui signifie que les candidats ne peuvent pas faire preuve de complaisance et que les partis doivent faire campagne partout, non seulement dans les régions où les sièges ne sont pas assurés.

- Lorsque les électeurs ont la possibilité de classer les candidats en ordre, il n'est plus nécessaire de voter stratégiquement et le candidat le moins aimé ne peut pas gagner parce qu'il ne sera pas choisi comme deuxième ou troisième choix ou comme choix encore plus bas.
- L'efficacité des campagnes négatives est largement diminuée, lorsque les candidats doivent non seulement lutter pour la première préférence, mais également pour les deuxième ou troisième préférences.

Contre

- Dans les régions peu peuplées, le VUT peut créer de très grandes circonscriptions.
- Le processus de décompte des votes peut être plus long, ce qui signifie que les résultats ne peuvent généralement pas être annoncés le soir même du scrutin. On peut améliorer la situation au moyen de lecteurs électroniques de bulletins de vote.
- Un mode de scrutin qui permet aux électeurs de classer les candidats favorise les votes pour la forme, c'est-à-dire que les électeurs votent pour les candidats dans l'ordre où ils apparaissent sur le bulletin de vote
- De manière générale, les électeurs sont en contact avec les candidats seulement en période électorale, alors que les personnes du parti les connaissent beaucoup mieux. On pourrait donc faire valoir qu'un système qui permet le parachutage de candidats favorisés des partis dans des circonscriptions sûres est meilleur que celui qui laisse davantage le choix entre les mains des électeurs.
- Dans les grandes circonscriptions plurinominales, les bulletins de vote peuvent être grands et créer de la confusion.

Analyse des modes de scrutin par rapport aux valeurs

Efficacité et légitimité

Tous les modes de scrutin présentés sont généralement considérés comme des processus légitimes. Cependant, la représentation proportionnelle mixte soulève des préoccupations quant à la manière dont la relative légitimité des candidats pourrait être perçue et aux conséquences sur la manière dont ils sont traités par leurs pairs.

Participation

Tous les modes de scrutin favoriseraient vraisemblablement la participation parce qu'ils seraient perçus comme permettant davantage aux électeurs de s'exprimer que le système actuel.

Accessibilité et inclusion (englobe la valeur « Le mode de scrutin est simple et facile à comprendre »)

Sous tous ces modes de scrutin, les bulletins de vote seraient plus complexes que dans le système actuel. Leur complexité relative, de la plus basse à la plus élevée, est

- Vote préférentiel

- Vote unique transférable
- Représentation proportionnelle mixte

Il pourrait être plus difficile de voter pour les personnes ayant des problèmes cognitifs ou autres problèmes de compréhension à la lecture.

4) Intégrité

La seule préoccupation à cet égard aurait trait à la nécessité d'utiliser des bulletins électroniques et au potentiel de piratage des résultats. Cependant, comme tous les modes de scrutin se dirigent progressivement vers le vote électronique, cela ne constitue pas un motif de rejet d'aucun de ces modes de scrutin.

Représentation locale (englobe la valeur « Le mode de scrutin vous permet d'élire des députés représentant votre collectivité »)

Bien que tous les modes de scrutin prévoient le vote direct pour un député (comme la représentation proportionnelle mixte permet de choisir une personne dans une liste de candidats), ma préférence – partagée par nombreux Canadiens – serait de choisir parmi des personnes ayant proposé directement leur candidature aux électeurs au lieu de personnes figurant sur la liste des « amis du parti » établie par le parti.

Changement progressif

Il est particulièrement important de procéder de manière progressive compte tenu du court délai qui nous sépare de la prochaine élection. Si des changements importants sont apportés, il est peu probable qu'ils soient en place à temps. Le mode de scrutin le plus rapide et facile à mettre en place serait le vote préférentiel étant donné qu'il ne serait pas nécessaire de modifier les limites actuelles des circonscriptions. Le deuxième choix à cet égard serait le vote unique transférable, suivi de la représentation proportionnelle mixte.

Conclusion

Compte tenu des valeurs et des principes susmentionnés, j'estime qu'à l'heure actuelle le mode de scrutin optimal pour succéder au système majoritaire uninominal à un tour actuel serait le vote préférentiel, mais le vote unique transférable répond également à la plupart des critères énoncés.

Salutations distinguées,

Leanne Ridley